

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021 A 17 H 00
DANS LA SALLE DES FETES**

En raison des conditions liées à la propagation de l'épidémie de la COVID-19

=====

PRESENTS : M. YUNG R - Mme AUTIÉ C - Mme CHEVRIER L - M. DAURAT F - Mme DULUC C - MM. DUPIN F - FERNANDEZ T - Mme GLEYROUX F - M. HARDY C - Mme MARTINEZ-MELLET S - Mme RUDELLE C - M. VINCELOT M.

EXCUSES : M. CHABOT M - Mme DELAGE S (pouvoir à M. YUNG) - M. PUECH M (pouvoir à M. DAURAT)

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Mme GLEYROUX F.

Date de convocation : 15/01/2021.

=====

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020 :

En questions diverses, Mme DULUC précise qu'elle parlait de terrassement du parking et non de l'éclairage public. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II - DECISIONS DU MAIRE : /

III - DELIBERATIONS :

1. Construction d'un restaurant scolaire :

a) validation définitive du projet (délibération n° 2021-01-01)

Exposé de M. le Maire : Au cours de sa séance du 10 décembre 2020, le conseil municipal a validé la solution B proposée pour un montant de travaux estimés à 445 000.00 € HT, par Mme BARBARESCO Architecte, dans son étude de faisabilité préalable.

Or, après étude approfondie, le descriptif estimatif des travaux présenté par Mme BARBARESCO le 15 janvier 2021 porte le **montant des travaux à 475 101.00 € HT**, auxquels s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre, du bureau de contrôle et du coordonnateur SPS, ainsi que les frais d'étude de sol, branchements et assurance dommage ouvrage, estimés à 19 % du montant HT, soit 90 269.19 € HT.

Le coût total de l'opération est ainsi porté à 565 370.19 € HT / 678 444.23 € TTC. Ce dossier a été présenté et retenu le 18 janvier 2021 en commission bâtiments.

Le Conseil Municipal est à nouveau invité à se prononcer sur cette dernière estimation qui permet rappelons-le :

- de développer une surface suffisante pour les cuisines, le restaurant, le bloc sanitaire qui bénéficie d'un accès abrité par un auvent,
- d'accéder directement depuis le parking aux cuisines (facilitant ainsi les livraisons) et au local des déchets,
- de poursuivre un fonctionnement normal de restauration pendant les travaux et de déposer et replacer le matériel de la cuisine pendant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a validé cette dernière estimation portant le coût de l'opération à 565 370.19 € HT / 678 444.23 € TTC pour un montant de travaux de 475 101.00 € HT.

Votes : contre	00	voix
Abstentions	01	voix (M. Hardy)
Pour	13	voix.

Interventions : de M. HARDY concernant l'auvent qui devra apparaître et de M. YUNG sur le budget du self bien supérieur à celui de la commune de LUGOS.

b) demande de subvention au titre de la DETR 2021 (délibération n° 2021-01-02)

Exposé de M. le Maire : Le Conseil Municipal vient de valider le projet de **construction d'un nouveau restaurant scolaire.**

En effet, deux lotissements de 48 et 12 lots étant en cours d'édification, il convient de prévoir dans les plus brefs délais l'afflux d'enfants à l'école, et l'ouverture de nouvelles salles de classe.

Ainsi, dans le projet qui est présenté, il s'agit de construire un nouveau bâtiment destiné à recevoir les cuisines, la salle de restauration, les sanitaires et autres pièces utiles à cette activité ; le tout dimensionné pour les 30 années à venir.

Ainsi, de par sa superficie, la nouvelle salle de restauration pourra accueillir 120 enfants en un seul service (au lieu de deux services actuellement) ; cette capacité pouvant atteindre 160 élèves en formule self.

La salle de restauration du bâtiment actuel pourra ainsi redevenir une salle de classe, comme cela a été par le passé, et les autres pièces seront réaménagées pour les besoins de l'école.

Pour financer les travaux de construction du restaurant scolaire estimés à 475 101.00 € HT, l'Etat est susceptible d'apporter une aide financière, au titre de la DETR 2021.

Aussi, le Conseil Municipal est-il invité à :

- Solliciter une subvention à ce titre, au taux de 35 % du montant HT évalué à 475 101.00 € HT, soit : 166 285.35 € ;

- S'engager à assurer l'autofinancement complémentaire nécessaire ;

- Charger M. le Maire de toutes les formalités inhérentes à cette décision, et l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Votes : contre	00	voix
Abstentions	00	voix
Pour	14	voix.

Des demandes de subventions seront également à déposer en février auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL et en juin auprès du Département.

2. Restauration du clocher de l'église :

a) présentation et validation du projet (délibération n° 2021-01-03)

Exposé de M. le Maire : Mme LE MARECHAL, Architecte du Patrimoine, en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de la flèche du clocher de l'église les a estimés pour un montant de 125 050.00 € HT.

Compte-tenu de l'urgence à réaliser ces travaux sur la flèche en pierre ainsi que sur les clochetons qui flanquent la base de celle-ci, et pour mettre en sécurité les lieux et éviter le risque de chute,

Le Conseil Municipal est invité à valider cette estimation pour une programmation des travaux en 2021.

Décision :

Votes : contre	00	voix
Abstentions	00	voix
Pour	14	voix.

b) demande de subvention au titre de la DETR 2021 (délibération n° 2021-01-04)

Exposé de M. le Maire : Le Conseil Municipal vient de valider l'estimation réalisée par Mme LE MARECHAL, Architecte du Patrimoine, au titre des travaux de restauration à réaliser sur la flèche du clocher de l'église.

Ces travaux sur la flèche en pierre ainsi que sur les clochetons qui flanquent la base de celle-ci, sont nécessaires à la pérennisation de l'édifice et à la mise en sécurité des lieux.

Ils ont été estimés à 125 050.00 € HT portant le coût de l'opération (travaux, Maîtrise d'œuvre et coordonnateur SPS) à 135 834.00 € HT / 163 000.80 € TTC.

Pour financer ces travaux, l'Etat est susceptible d'apporter une aide financière au titre de la DETR 2021.

Aussi, le Conseil Municipal est invité à :

- Solliciter une subvention à ce titre, au taux de 35 % du montant HT évalué à 125 050.00 € HT, soit 43 767.50 € ;

- S'engager à assurer l'autofinancement complémentaire nécessaire ;

- Charger M. le Maire de toutes les formalités inhérentes à cette décision, et l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Votes : contre	00	voix
Abstentions	00	voix
Pour	14	voix.

IV - COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS

M. DAURAT : - le balayage des caniveaux des rues principales sera fait sur une journée courant février par la Sté VIATECH de Bazas pour 900 €. Les administrés seront prévenus au préalable et communication sera faite par le biais du journal municipal. Le nettoyage des grilles d'égout sera assuré par ailleurs par les agents communaux pour celles qui sont accessibles.

- dans le prochain bulletin municipal il sera proposé de constituer un groupe de travail dans lequel seront associés les administrés, pour monter un projet « illuminations de Noël ». Le souhait étant d'avoir une commune bien décorée dans un budget limité.

- Le devis de l'ESAT a été validé sur la base de 7 jours d'interventions annuelles. A la question de M. HARDY concernant de nouvelles plantations, il est précisé qu'un devis est attendu pour de la jachère fleurie sur le rond-point nord de la commune, pour marquer l'entrée du village.
- M. le Maire précise que les défibrillateurs ont été livrés. A voir avec M. HARDY pour leur installation.
- Mme MARTINEZ-MELLET : le gabarit de la boîte à livres est terminé. Reste à finaliser l'esthétique, M. VINCELOT a proposé un reste de lasure claire, et à M. CHABOT à l'installer.
- Mme DULUC : le prochain bulletin municipal est prévu pour la mi-février.
- Mme RUDELL : 2 personnes se sont manifestées pour la bourse au permis.

V - QUESTIONS DIVERSES :

- M. HARDY souhaiterait que les procès-verbaux soient envoyés plus tôt. M. le Maire lui répond qu'il est désolé, que le retard lui incombe.
- Aux questions posées par M. HARDY pour l'accroche des guirlandes, M. DAURAT donne des précisions techniques. M. HARDY propose de regarder sur la gazette des communes pour des achats d'occasion.
- M. le Maire lui propose à son tour de participer à la commission car il faudra préparer un projet.
- M. HARDY évoque le problème de stationnement de véhicules devant l'arrêt de bus en face d'Intermarché.
- Mme RUDELL a demandé à quelqu'un de déplacer son véhicule stationné Place Pierre Laffitte et a été mal reçue
- ...
- M. HARDY demande si le protocole est bien appliqué au restaurant scolaire. Réponse positive lui est apportée : les enfants sont déjà placés par classe et mangent tous les jours à la même place. Une note a été distribuée aux familles pour rappeler toutes les mesures en vigueur, et inviter à une discussion en famille. Un courrier a été également transmis à la Communauté de Communes pour connaître les coordonnées des nouveaux référents pour le périscolaire ; l'idée étant de faciliter le partenariat « Mairie-Ecole-Communauté de Communes ».
- M. HARDY évoque le numérique. Réponse de M. le Maire : le sujet avance et devra être évoqué avec Mme DELAGE absente ce soir.
- M. HARDY demande où en est le projet de police municipale / ASVP. M. le Maire lui fait savoir qu'il est en discussion avec d'autres Maires pour mener une réflexion mutualisée avec d'autres communes limitrophes. Une formation de médiation de rues est par ailleurs possible.
- M. HARDY évoque également le projet de cabinet médical. Selon M. le Maire la problématique c'est la pharmacie. Il dit avoir rencontré DOMOFRANCE le 18 pour un projet de création de pôle commercial.
- M. HARDY interroge également à propos des nouveaux permis de construire. Réponses lui sont apportées par M. le Maire.
- M. DAURAT fait savoir qu'au niveau de la Communauté de Communes, M. MATEILLE démissionne de sa Vice-Présidence. Les responsabilités seront réparties sur le Président et le Vice-Président de la commission économie.
- Mme AUTIÉ demande comment faire pour les formations de l'AMG. M. le Maire lui propose de voir avec Mme PIZZOL.
- M. DUPIN signale un gros problème d'éclairage autour de l'église. M. le Maire le charge, ainsi qu'à M. VINCELOT, de voir où implanter les éclairages.
- Mme DULUC pense qu'il faudrait aider les personnes isolées ou âgées dans leurs démarches pour s'inscrire pour les vaccinations.
- Mme AUTIÉ : ne serait-ce pas bien de créer un compte Facebook pour créer du dynamisme ? M. le Maire pose les questions : qui est l'administrateur ? qui génère le contenu ? Selon Mme RUDELL, ne convient pas aux personnes âgées.

Conclusion de M. le Maire : on est ensemble pour quelques années, on y arrivera.

Le prochain conseil municipal pourrait avoir lieu le 18 ou le 25 février. A confirmer.

Séance levée à 18 H 10